



Accompagnement des clubs

Construire & déployer son projet associatif

De septembre 2026 à mai 2027

PUBLIC

**Clubs employeurs
affiliés FFN**

DURÉE

**70 heures
(temps collectifs)**

FORMAT

**Présentiel &
distanciel**

EFFECTIF

**8 à 25
stagiaires**

! Pourquoi cette formation ?

À l'issue des « **États généraux de l'enseignement de la natation** », la Ligue Grand Est de Natation a constaté que le développement d'un **projet associatif formalisé** est devenu indispensable pour répondre aux exigences des temps présents : **concurrence accrue, difficultés de financement, raréfaction de l'engagement bénévole**, évolution des attentes des publics... Se doter d'un cap clair et partagé, c'est donner du sens à l'action et sécuriser le **développement durable et robuste** du club.

L'ERFAN Grand Est propose donc une **formation-action** : chaque club construit, pas à pas et avec l'appui d'un comité de pilotage, son propre projet associatif — du diagnostic partagé jusqu'au plan d'action déployable.

1 Public concerné & prérequis

Public

- ◆ Clubs **employeurs** affiliés à la FFN du territoire Grand Est
- ◆ Dirigeants bénévoles, salariés et éducateurs impliqués dans le projet du club
- ◆ Idéalement le binôme **élu·e dirigeant·e + cadre technique**

Prérequis & engagement

- ◆ Être une structure employeuse (condition de financement)
- ◆ Volonté d'engager une démarche de projet sur l'année
- ◆ S'engager à **constituer et animer un comité de pilotage** au sein du club

Effectif de l'action collective

De **2 à 6 clubs** · de **8 à 25 stagiaires**. La formation est ouverte dès l'atteinte de l'effectif minimal.

2 Objectifs de la formation

À l'issue de l'accompagnement, les participants seront capables de :

- ◆ Comprendre les enjeux et la fonction d'un **projet associatif**, éducatif et sportif
- ◆ Définir des **objectifs SMARTER** et leurs indicateurs d'évaluation
- ◆ Réaliser un **diagnostic partagé** du club (état des lieux interne et externe)
- ◆ Construire un **plan d'action et de moyens** (RH, finances, matériel, communication)
- ◆ Formaliser l'**identité** du club : objet, valeurs, vision
- ◆ Élaborer une **stratégie de partenariat** et de recherche de financement
- ◆ Structurer la **gouvernance** et animer un comité de pilotage
- ◆ Produire un **document « projet associatif »** finalisé et déployable

3 Une démarche systémique

L'accompagnement s'appuie sur une **approche intégrée et systémique**, inspirée de la pensée complexe d'Edgar Morin : le projet associatif, éducatif et sportif ne sont pas traités comme des blocs séparés mais comme un **tout cohérent**. La progression suit un fil rouge de questions structurantes, en **alternance entre temps collectifs** (regroupements de clubs) et **travail d'intersession** mené par chaque club avec son comité de pilotage.

Le principe « formation-action »

Chaque séquence produit un livrable concret du club. Au fil de l'année, ces livrables s'assemblent pour constituer le projet associatif final.

4 Contenu & déroulé — 8 temps collectifs

- 0 Lancement & cadrage** WE 26-27 sept.
Présentation de l'accompagnement · projet associatif/éducatif/sportif · singularité & imagination · constitution du comité de pilotage · interviews croisées et état des lieux des clubs · trame-type d'un projet associatif.
- 1 Qui sommes-nous ? Que voulons-nous ?** Dim. 27 sept.
Objet du club · bilan des dernières années (quantitatif + perception, sondage adhérents) · 3 valeurs et comment les faire vivre · vision · stratégie court / moyen / long terme.
- 2 Comment fonctionnons-nous ?** 14 oct. · 19h-22h
Ressources humaines internes : gouvernance et prise de décision (loi 1901, statuts) · encadrants et bénévoles permanents · réglementation RH · lien avec valeurs et vision.
- 3 De quoi disposons-nous ?** Novembre
Moyens financiers (budget, réglementation) · moyens matériels · moyens de communication · activités & publics (ÉdE, ENF rénové, NFS, loisirs...) et enquêtes adhérents.
- 4 Quel est notre environnement ?** Janvier
Analyse externe : infrastructures · concurrence directe et indirecte · enjeux politiques locaux et nationaux · réglementation et sécurité (POSS...).
- 5 Quels sont nos freins ?** Février · matin
Synthèse en matrice **SWOT** · identification des problématiques prioritaires et pistes de résolution.

6

Quels objectifs & comment les évaluer ?

Février · après-midi

Méthode **SMARTER** · construction des axes de développement · outils d'évaluation quantitative et qualitative.

7

Comment mettre en œuvre nos moyens ?

Mars

Outils de planification · déclinaison des objectifs en actions concrètes et calendrier.

8

Comment « vendre » mon projet ?

Avril / Mai

Communication du projet associatif · recherche de partenariats et de financements.

5 Calendrier & volume horaire

Étape	Période	Format
Webinaire d'information	23 juin 2026	Distanciel
Lancement (séquences 0 & 1)	26–27 sept. 2026	Présentiel
Séquence 2	14 oct. 2026 (19h–22h)	Distanciel
Séquence 3	Novembre 2026	Mixte
Séquence 4	Janvier 2027	Mixte
Séquences 5 & 6	Février 2027 (journée)	Présentiel
Séquence 7	Mars 2027	Mixte
Séquence 8	Avril / Mai 2027	Mixte

VOLUME DE FORMATION

70 h**de temps collectifs**

répartis sur 8 regroupements, de septembre 2026 à mai 2027

Entre les regroupementsChaque club poursuit le travail en autonomie, animé par son **comité de pilotage**, pour préparer chaque séquence et faire avancer ses livrables.**6 Méthodes & moyens pédagogiques****Méthodes mobilisées**

- ◆ Méthodes **actives et participatives** : interviews croisées, ateliers post-it, études de cas
- ◆ **Co-construction** entre clubs et partage d'expériences
- ◆ Apports méthodologiques et **différenciation** : prise en compte de la singularité de chaque club au sein du collectif
- ◆ Travail d'intersession piloté par le comité de pilotage de chaque club

Moyens

- ◆ Salles équipées (vidéoprojecteur) & **classes virtuelles (Zoom)**
- ◆ **Trames et modèles téléchargeables** : projet-type, questionnaires, grilles
- ◆ Outils d'enquête en ligne (Google Forms) pour la consultation des adhérents
- ◆ Supports remis à chaque séquence

7 Positionnement, suivi & évaluation

- ◆ **Positionnement initial** lors du lancement : état des lieux du club et attentes
- ◆ **Émargement** par demi-journée (présentiel et distanciel)
- ◆ Suivi de l'avancement des **livrables intermédiaires** à chaque séquence
- ◆ **Livrable final évalué** : le document « projet associatif » du club
- ◆ Bilans intermédiaire et final avec chaque club
- ◆ Évaluation de **satisfaction à chaud et à froid**

Validation

L'assiduité aux temps collectifs et la production du projet associatif donnent lieu à la délivrance d'une **attestation de fin de formation**.

8 Accès, financement & cadre réglementaire

Accès & délais

- ◆ **Webinaire d'information** : 23 juin 2026
- ◆ Inscription des clubs auprès de l'ERFAN avant le lancement de septembre
- ◆ Ouverture confirmée dès l'atteinte de l'effectif minimal (2 clubs / 8 stagiaires)

Financement

- ◆ Formation **financée par l'AFDAS** dans le cadre d'une **action collective**
- ◆ Dispositif réservé aux **structures employeuses**
- ◆ Frais de déplacement des stagiaires pris en charge selon les conditions de l'action collective

Aspects réglementaires

L'ERFAN Grand Est est l'organisme de formation de la Ligue Grand Est de Natation, **déclaré auprès de la DREETS** sous le n° 44510182251 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et **certifié Qualiopi** au titre des actions de formation. La prestation relève de la **formation professionnelle continue** (articles L.6313-1 et suivants du Code du travail). Une **convention de formation** est établie avec chaque structure ; le règlement intérieur et les conditions de la prestation sont communiqués avant l'entrée en formation. Les données personnelles sont traitées conformément au **RGPD**.

9 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L.120-2 du Code du travail : « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. » Les modalités d'entrée et le déroulement de la formation peuvent être aménagés afin de tenir compte de la situation de la personne.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » — article L.114 du Code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : loi n°2005-102 du 11 février 2005 · Code de l'action sociale et des familles, article L.114.

Notre démarche

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toute personne en situation de handicap est invitée à **prendre contact dès l'inscription avec notre référent handicap, Antoine CURE** (antoine.cure@lge-natation.fr · 06 30 39 51 68). Un entretien permet d'analyser le besoin et d'étudier, avec les acteurs concernés, les **aménagements nécessaires** (organisation, supports, modalités) afin de permettre le suivi de la formation dans les meilleures conditions.

10 Indicateurs de résultats

Nouvelle formation — première session 2026-2027. Les indicateurs de satisfaction et d'atteinte des objectifs (production du projet associatif) seront publiés à l'issue de la première promotion.

11 Contacts & inscription

Référent	Nom	Téléphone	Courriel
Référent pédagogique & handicap	Antoine CURE	06 30 39 51 68	antoine.cure@lge-natation.fr
Référent administratif	Élodie CREUSOT	06 14 35 05 88	elodie.creusot@lge-natation.fr

ERFAN Grand Est — École Régionale de Formation aux Activités de la Natation · Ligue Grand Est de Natation
Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine · lge-natation.fr/formations
Organisme de formation certifié Qualiopi · N° de déclaration d'activité : 44510182251